https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2918

Préparation du Congrès 2009

Prochain Conseil Départemental le 19 février 2009

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -

Publication date: samedi 7 février 2009

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le bureau départemental du 8 janvier a décidé d'organiser, en préparation des Congrès Académique et National, une demi-journée de réflexion sur le lycée et son articulation avec le collège.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

JEUDI 19 février 2009,

de 14 H 30 à 18 H

MAISON DES SYNDICATS, CHALON/SAÔNE

Ce Conseil Départemental sera intégralement consacré à un travail de réflexion et de débat sur l'évolution du lycée et son articulation avec le collège. Il fera suite au Conseil Départemental du 27 novembre (cf. S2 info 264) et au colloque académique du 17 février (« Quels savoirs pour quelle société ? »).

Il n'est nullement nécessaire d'avoir participé à ces deux réunions pour contribuer aux débats du 19 février. Il serait en revanche utile d'avoir réfléchi sur les propositions du SNES concernant le lycée et le collège notamment. Deux quatre pages nationaux consacrés au collège et au lycée peuvent être téléchargés ci-dessous.

En participant à cette réflexion, chacun peut donc contribuer à l'élaboration des mandats du SNES qui seront la base de son positionnement face aux projets du gouvernement concernant l'évolution de notre système éducatif.

Nota

– Le Conseil Départemental est, entre les congrès, l'instance où les S1 peuvent se faire entendre, débattre, apporter et recevoir des informations, mandater le secrétariat départemental... **Il est essentiel, pour la vie des établissements et pour la démocratie syndicale, que chaque S1 y soit représenté !**

– Maximum des représentants du S1 ayant droit de vote = 1 représentant de 3 à 9 syndiqués, 2 de 10 à 19, et 3 au-delà ; les membres du bureau sont membres de droit, et ne sont pas décomptés dans la délégation de leur S1.

– Autorisation d'absence :

Copyright © SNES Dijon

la demande doit être déposée auprès du chef d'établissement au plus tard trois jours avant la réunion soit le 16 février : téléchargez le modèle ci-joint.